

Produit: **BROSIA MULTI C 2**

Code: H2324 Version: 1.2 Révision : le 04-Mars-2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou

BROSIA MULTI C 2

désignation du mélange

Numéro

d'enregistrement

Synonymes Aucun(e)(s). H2324 Code de produit

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Graisse lubrifiante Utilisations déconseillées Donnée inconnue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Nom de la societe **HAFA France**

ZI - Allée Clotaire 1er Adresse

BP 243

76197 YVETOT

FR

Division Service Qualité HAFA

Téléphone Téléphone .: 33 (0) 2 35 95 45 54

Télécopie : 33 (0) 2 35 95 83 63

fds@hafa.org adresse électronique

Donnée inconnue. Personne à contacter

1.4. Numéro d'appel d'urgence Emergency Tel. (France) ORFILA (INRS)

+ 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, pour la santé et pour l'environnement du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) tel que modifié

Ce mélange n'est pas classé dangereux selon les critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s). Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

Mentions de danger Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Mentions de mise en garde

Prévention Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Intervention Se laver les mains après l'usage.

Stockage Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Élimination Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements locaux.

Informations supplémentaires

EUH208 - Contient Acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-C14, sels de calcium. de l'étiquette

Peut produire une réaction allergique.

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

SDS FRANCE 1 / 10



Produit: BROSIA MULTI C 2

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Sulfure d'oléfine	1 - < 3	N/D	-	-	#
		-			
Classification	: -				
Acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-C14, sels de calcium	< 1	1471316-72-9 939-603-7	01-2119978241-36-XXXX	-	
Classification	: Skin Sens.	1B:H317			

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

CLP : Règlement n° 1272/2008. "-" = Non disponible ou cette substance ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

ETA : Estimation de la toxicité aiguë

M: facteur M

PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB: substance très persistante et très bioaccumulable.

Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique. #: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

Remarques sur la composition

Les limites d'exposition professionnelle pour les composants sont indiquées en rubrique 8. Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté en section 16.

- Contient : Huile minérale

Extrait DMSO < 3% selon la méthode IP 346.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

4.1. Description des premiers secours

inhalation

Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette matière n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Le contact fréquent ou prolongé peut entraîner un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant gêne et dermatite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Appliquer un traitement symptomatique.

nécessaires



Produit: BROSIA MULTI C 2

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Combustion en cas de feu. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO2). Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction

inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Voir également section 10.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

Méthodes particulières d'intervention

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Porter un équipement de protection approprié.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails

sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante afin de ne pas dépasser les limites d'exposition admissibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée inconnue.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

UE

Composants	Туре	Valeur	Forme
Sulfure d'oléfine	VME	7 ma/m3	8 Heures .

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.



Produit: BROSIA MULTI C 2

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet

(DDSE)

Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans

effet (PNEC)

Donnée inconnue.

Directives au sujet de l'exposition

Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas applicables du fait de la forme

physique actuelle du produit.

France - INRS: Désignation « Peau »

BROUILLARD D'HUILE, MINÉRALE (CAS SEQ100910) Résorption via la peau

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

appropriés

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération

avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du

visage

France

64742-52-5)

4485-12-5)

Stéarate de lithium (CAS

Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.

Protection de la peau

- Protection des mains Utiliser des gants de protection en : Nitrile. Polychlorure de vinyle (PVC).

- Autres Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est

recommandé.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

VME

VME

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de

5 mg/m3

10 mg/m3

procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Туре	Valeur	
Sulfure d'oléfine	VLE	10 mg/m3	
	VME	5 PPM	
La Belgique. Valeurs limites d'e Composants	xposition Type	Valeur	Forme
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS	VLCT	10 mg/m3	Brouillard.

SDS FRANCE 4 / 10

Brouillard.



Produit: **BROSIA MULTI C 2**

Code: H2324 Version: 1.2 Révision : le 04-Mars-2022

La Belgique. Valeurs limites d'exposition

Forme Composants Valeur **Type** supplémentaires

Brouillard. BROUILLARD D'HUILE, **VLCT** 10 mg/m3

MINÉRALE (CAS SEQ100910)

> **VME** Brouillard. 5 mg/m3

La Suisse. SUVA: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Composants Valeur **Forme Type**

5 mg/m3

Fraction inhalable.

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)

Composants **Type** Valeur **Forme** supplémentaires

BROUILLARD D'HUILE, **VME** 5 mg/m3 Fraction inhalable.

MINÉRALE (CAS SEQ100910)

Procédures de suivi recommandées

Autres données Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas applicables du fait de la forme

d'exposition physique actuelle du produit.

France - INRS : Désignation « Peau »

BROUILLARD D'HUILE. MINÉRALE Résorption via la peau

VME

(CAS SEQ100910)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide. **Forme** Solide. Pâte Couleur Blond/e. D'huile. Faible. Odeur

Point de fusion/point de congélation

Point d'ébullition ou point

initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

Inflammabilité (solide, gaz) Non disponible.

Point d'éclair 230,0 °C (446,0 °F) Coupelle ouverte Huile de base

Donnée inconnue.

Donnée inconnue.

Donnée inconnue. **Température**

d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Donnée inconnue.

Sans objet.

Solubilité(s)

Solubilité (dans l'eau) Insoluble.

Coefficient de partage: Donnée inconnue.

n-octanol/eau



Produit: **BROSIA MULTI C 2**

Code: H2324 Version: 1.2 Révision : le 04-Mars-2022

Donnée inconnue. Pression de vapeur Donnée inconnue. Densité de vapeur Densité relative 0,89 g/cm3

Température pour densité

relative

20 °C (68 °F)

Caractéristiques des particules

Donnée inconnue.

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant

les classes de danger

Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

physique

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

200 °C Point de goutte

Non comburant. Propriétés comburantes Viscosité Sans objet. 40 °C (104 °F) Température pour la

viscosité

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

Ce produit est stable dans des conditions normales. 10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter Eviter les températures supérieures à la température de décomposition. Contact avec des

substances incompatibles. Éliminer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de

Agents oxydants forts.

décomposition dangereux

Composés de soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Les températures élevées ou l'action mécanique peuvent produire des vapeurs, des brouillards Toxicité aiguë

> ou des émanations susceptibles d'être irritants pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. L'ingestion de grandes quantités peut entraîner des perturbations gastro-intestinales dont des

irritations, la nausée et la diarrhée.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Le contact fréquent ou prolongé peut dégraisser et dessécher la peau, entraînant gêne et

dermatite.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire N'est pas un sensibilisateur de la peau.

Sensibilisation cutanée

Aucune sensibilisation cutanée n'est attendue pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe aucune données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux

supérieurs à 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Donnée inconnue.

Ce produit ne devrait normalement pas donner donner lieu à des effets sur la reproduction ou le Toxicité pour la reproduction

développement.

SDS FRANCE 6 / 10



Produit: **BROSIA MULTI C 2**

Code: H2324 Version: 1.2 Révision : le 04-Mars-2022

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Non classé

Danger par aspiration

Ne constitue pas un danger par aspiration.

Informations sur les mélanges et informations sur les

Aucune information disponible.

substances

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE)

2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres informations Donnée inconnue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité D'après les données disponibles, non classé dangereux pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée inconnue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)

Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Mobilité en général

Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du

règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE)

2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures

ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à

l'élimination).

Emballage contaminé Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Produit non utilisé: 16 03 06

Le code de déchet devrait être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Informations / Méthodes

d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés auprès d'un site agréé d'élimination des déchets. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Précautions particulières

SDS FRANCE 7 / 10



Produit: **BROSIA MULTI C 2**

Code: H2324 Version: 1.2 Révision : le 04-Mars-2022

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU Donnée inconnue. Donnée inconnue. 14.2. Désignation officielle

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Donnée inconnue.

Risque subsidiaire

No. de danger (ADR) Donnée inconnue. Code de restriction en Donnée inconnue.

tunnel

Donnée inconnue. 14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour Non

l'environnement

Donnée inconnue. 14.6. Précautions

particulières à prendre par

l'utilisateur

IATA

Not available. 14.1. UN number

14.2. UN proper shipping

Not available.

14.3. Transport hazard class(es)

Class Not available.

Subsidiary risk

14.4. Packing group Not available.

14.5. Environmental hazards No.

14.6. Special precautions Not available.

for user

IMDG

Not available. 14.1. UN number

14.2. UN proper shipping Not available.

name

14.3. Transport hazard class(es)

Not available. Class

Subsidiary risk

Not available. 14.4. Packing group

14.5. Environmental hazards

Marine pollutant

Not available. **EmS** Not available.

14.6. Special precautions

14.7. Transport maritime en vrac Sans objet.

conformément aux instruments

de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE



Produit: BROSIA MULTI C 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V tel que modifié

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée

N'est pas listé.

Autres réglementations Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement (CE) 1272/2008 (règlement CLP) tel

que modifié. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement

(CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques

conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

SDS FRANCE 9 / 10



Produit: BROSIA MULTI C 2

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

CEN: Comité européen de normalisation.

IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien). Recueil IBC : Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

PBT : Persistante, bioaccumulable, toxique.

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

VLE (Valeur Limite d'Exposition) VME (Valeur Moyenne d'Exposition).

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

Références

Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Informations de révision

Aucun(e)(s).

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

HAFA France ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Par ailleurs, les prescriptions réglementaires mentionnées ne doivent pas être considérées comme exhaustives. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité et régissant la détention et l'utilisation du produit. Il prendra sous sa seule responsabilité la mise en place des précautions liées au stockage et à l'utilisation qu'il fait du produit.